

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT AU
GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{re} CLASSE**

Année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe,

Vu la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Vu les arrêtés n° 2019-316 du 17 décembre 2019 et n° 2020-67 du 9 avril 2020 portant ouverture d'un examen professionnel par voie d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévus pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B, C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de la catégorie correspondant au cadre d'emplois en date du 10 janvier 2019,

Vu les articles 16 ter et 16 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, la constitution des jurys sont composées de manière à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et la présidence du jury est confiée de manière alternée à un membre de chaque sexe,

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des membres du jury,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1^{re} classe est arrêtée comme suit :

Collège des élus :

- M. HEESTERMANS Jacques, maire adjoint de Cesson, en qualité de Président du jury,
- M. LEVEL Daniel, maire délégué de Fourqueux, dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission interviendrait en qualité de suppléant,
- Mme THIBAULT Anne, maire d'Arville,
- Mme VIEIRA Patricia, conseillère municipale à Le Chatelet-en-Brie,
- M. RIBAudeau Jean, maire adjoint de Champs-sur-Marne.

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Mme CHAMBOLLE Patricia, représentante de la catégorie,
- M. BELLEGO Yann, DGS de Crégy-les-Meaux,
- Mme NOIROT Marie-Laure, chargée de mission à Le Mée-sur-Seine,
- M. PELLET-GIRARDIN Nicolas, DGS à la communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing,
- M. OTMANI Mohammed, attaché à Le Blanc-Mesnil.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme GOUPILLE Catherine, représentante du CNFPT,
- Mme BRETON Magali, consultante sénior et formatrice en RH,
- Mme KRUSKOVIC Sonia, directrice territoriale en retraite,
- M. SULLE Jean-Claude, formateur,
- Mme LAVIOLETTE Leslie, attaché.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne et sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le **02 JUIN 2020**

**Le Président
du Centre de gestion**




Daniel LEROY

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité.

Publié et transmis au représentant de l'État le : **02 JUIN 2020**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant nomination du jury de l'examen professionnel par voie d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1re classe

Date de transmission de l'acte : 02/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2020

Numéro de l'acte : 2020-107 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20200602-2020-107-AI

Date de décision : 02/06/2020

Acte transmis par : Anne Laure DESMANET

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi